

Stengelin



Guide juridique

Mai 2023

Les formalités de création d'entreprise



6 étapes à connaître

- 01 Définition des caractéristiques de la société
- 02 Documentation juridique
- 03 Dépôt du capital social
- 04 Signature
- 05 Immatriculation
- 06 K-bis de la société



01

Définition des caractéristiques principales de la société

- **Forme juridique**
- **Objet social**
- **Dénomination sociale**
(le cas échéant, nom commercial et/ou enseigne)
- **Adresse du siège sociale**
- **Identité des associés**
- **Situation matrimoniale des associés**
- **Montant et répartition du capital social**
- **Gouvernance**
- **Options fiscales**



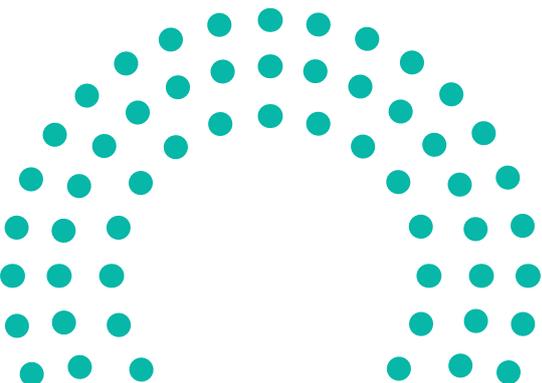
Si apports en numéraire

- Statuts constitutifs
- Décision unanime de nomination des dirigeants si vous ne souhaitez pas que cela apparaisse dans les statuts
- Si le ou les dirigeants sont des personnes physiques : déclaration de non-condamnation et de filiation de chacun d'entre eux
- Si le ou les dirigeants sont des personnes morales : extrait K-bis de la ou les personne(s) morale(s)
- Liste des souscripteurs (pour les sociétés par actions)
- Tout document justifiant de l'occupation des locaux (bail, contrat de domiciliation, convention de mise à disposition, justificatif de domicile si domiciliation au domicile du dirigeant)

Si apports en nature, les documents suivants doivent également être établis

- Traité d'apport
- Décision de désignation du commissaire aux apports
- Rapport du commissaire aux apports

* Attention cette liste n'est pas limitative, d'autres documents peuvent être nécessaires selon les cas.



03

Dépôt du capital social (si apports en numéraire)

- Transmission du projet de statuts constitutifs à la banque ou au notaire de son choix
- Ouverture du compte auprès de ladite banque (ou auprès d'un notaire)
- Dépôt du capital social
- Réception de l'attestation de dépôt du capital délivrée par la banque (ou le notaire)

04

Signature

Signature* de l'ensemble de
la documentation juridique

* Signature manuscrite ou électronique



05

Immatriculation de la société auprès du «Guichet unique»

- Annonce dans un journal d'annonces légales (JAL)
- Formalités auprès du Guichet unique électronique des formalités d'entreprises opéré par l'INPI
- Si activité réglementée, des pièces complémentaires pourront être requises avant ou après l'immatriculation auprès du greffe

06

Réception de l'extrait K-bis de la société

Le Guichet unique vous informe de la disponibilité du K-bis par mail





Stengelin

STENDELIN

207, rue de Bercy 75012 Paris

21 - 37, rue de Stalingrad 94110 Arcueil

Ce document est partagé à titre informatif.
L'équipe Stengelin reste à votre écoute pour toute demande complémentaire
afin de vous accompagner et de vous conseiller au mieux dans vos démarches.

www.stengelin.fr